



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 30 juillet 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Jeudi 26 juillet 2018

Membres présents : CAREL René, MARTY Gilles (Aguessac) LADET Raymond, BOUDOU Jacques (La Cresse) MOURIES Jérôme (Verrières), VAISSETTE Alain, FORIR Christian (Rivière-sur-Tarn), LOUIS Laurent (Compeyre), MAZET André, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

- **Convention de fourniture d'eau potable en gros entre le SIAEP du Causse du Masegros et le SIVOM Tarn et Lumensonesque pour l'alimentation du bourg de Molières**

Actuellement le réseau d'eau potable de Molières est sécurisé par le réseau de distribution du SIAEP du Causse du Masegros.

Il convient d'établir une convention afin de définir les modalités techniques, administratives et financières de la fourniture d'eau.

Voté à l'unanimité

- **Révision des tarifs applicables au 1^{er} aout 2018**

Suite au nouveau contrat de délégation de service public entre la commune de Millau et la société Millau assainissement, le prix du m3 d'eaux usées facturé au SIVOM va augmenter.

Il est donc décidé de répercuter cette augmentation aux usagers du SIVOM : à compter du 1^{er} aout 2018, le prix du m3 d'eaux usées passera de 2.142 € HT à **2.222 € HT**.

Voté à l'unanimité

- **Adhésion à la convention relative à la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion de l'Aveyron**

Le Centre de Gestion informe de la possibilité de recourir à une médiation préalable obligatoire en matière de recours contentieux formés par les agents publics, à l'encontre de certaines décisions individuelles les concernant.

Dans le cadre d'une expérimentation, le Centre de Gestion propose aux collectivités d'adhérer à ce dispositif, sans supplément de cotisation.

Le Conseil Syndical donne son accord pour adhérer à ce dispositif.

- **Adhésion à l'Association Départementale des Maires**

Monsieur le Président donne lecture du courrier de l'ADM proposant de devenir adhérent par une cotisation annuelle de 80 €.

Les services dont pourrait bénéficier le SIVOM ne paraissent pas indispensables. Refus d'adhérer à cette association.

Voté à l'unanimité

- **Indemnités de fonction des élus : modification de l'indice de référence**

Annule et remplace la délibération n°2018051604 du 16 mai 2018.

Suite aux observations du Contrôle de légalité, la délibération prise en séance du 16 mai 2018 est complétée par : les noms, prénoms et fonction des personnes concernées et le montant de l'indemnité perçue.

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative au budget assainissement (DM n°2)**

<i>Désignation</i>		
	<i>diminution de crédits</i>	<i>augmentation de crédits</i>
D 6811 : dot. Aux amortissements	450.00	
Total D 042	450.00	
R 722 : immobilisations corporelles	450.00	
Total R 042	450.00	

Voté à l'unanimité

- **Décision modificative au budget eau (DM n°2)**

<i>Désignation</i>		
	<i>diminution de crédits</i>	<i>augmentation de crédits</i>
R 002 : excédent de fonctionnement reporté		1.00
D 673 : titres annulés sur exercices antérieurs		1.00
D 4581 : opérations sous mandat		6 403.00
R 4582 : opérations sous mandat		6 403.00

Voté à l'unanimité

- **Adhésion au SMICA pour groupement de commande**

Le SMICA a créé un groupement de commande pour l'achat de matériel informatique. Le SIVOM adhère au groupement afin de bénéficier de prix avantageux si du matériel devait être remplacé.

Voté à l'unanimité

- **Opérations sous mandat**

Considérant l'intérêt que représente la mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique lors de travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux,

Le Conseil Syndical donne son accord pour la conduite d'opérations sous mandat.

Voté à l'unanimité

- **Affaires diverses**
- Réfection de réseau eaux usées sur la commune de Compeyre, quartier de l'Arquinel
- Réparation de fuites sur Aguessac
- Le SIVOM a demandé un devis pour l'extension de réseaux aux Jouanettes (La Cresse)
- Information du Centre de Gestion de l'Aveyron sur une nouvelle mission concernant l'archivage- coût : 280 € la journée.
- Suite à la renégociation de plusieurs prêts, le Crédit Agricole a remboursé 10 673 € correspondant à un trop payé avec les nouvelles conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

